

PROCES-VERBAL De la Séance du Conseil Municipal du 12 février 2026

Nombre de conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 9

L'An deux mille vingt-six, le jeudi douze février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Dolving, dûment convoqué le 5 février 2026 s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Antoine LITTNER, Maire.

Conseillers présents : M. BECKER Philippe, M. KARL Daniel, M. LILAS Claude, M. PIERRON Emmanuel, M. RISSER Stéphane, Mme SCHERRER Isabelle, Mme SCHROEDER Marie-France, Mme SINTEFF Aurélie.

Conseiller absent : M. GAUTHIER Jérôme.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, le quorum est atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. KARL Daniel a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025

M. le maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025, sans observation.

Information sur les décisions du maire

Décision du maire n°2026-01 du 08/01/2026 : Signature, au nom et pour le compte de la Commune, du marché pour la réalisation de la révision de la carte communale avec le bureau d'études ECOLOR 7 Place Albert Schweitzer 57930 FENETRANGE, pour un montant de 13 775,00 € HT soit 16 530,00 € TTC.

Délibération n°2026/01/01

Budget Lotissement « Les Vignes » : Approbation du compte administratif 2025

M. le Maire soumet au conseil municipal le compte administratif 2025 du budget lotissement « Les Vignes ».

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. LILAS Claude, élu président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par le maire.

M. LILAS Claude, président de séance donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2025 Lotissement « Les Vignes »	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	45 734,02	42 900,15	88 634,17
Dépenses	15 450,15	45 734,02	61 184,17
Résultat propre de l'exercice 2025	30 283,87	- 2 833,87	27 450,00
Report de l'exercice 2024	-45 734,02	1 208,99	-44 525,03
Résultat brut de clôture 2025	-15 450,15	-1 624,88	-17 075,03
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat net de clôture 2025	-15 450,15	- 1 624,88	-17 075,03

Après avoir entendu en séance le rapport de M. LILAS Claude, président de séance et constatant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

M. le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte administratif 2025 du budget lotissement « Les Vignes » arrêté aux résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°2026/01/02

Budget Lotissement « Les Vignes » : Approbation du compte de gestion 2025

M. le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2025 du budget lotissement « Les Vignes » transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

CG 2025 Lotissement « Les Vignes »	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	45 734,02	42 900,15	88 634,17
Dépenses	15 450,15	45 734,02	61 184,17
Résultat propre de l'exercice 2025	30 283,87	- 2 833,87	27 450,00

Report de l'exercice 2024	-45 734,02	1 208,99	-44 525,03
Résultat brut de clôture 2025	-15 450,15	-1 624,88	-17 075,03

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2025 du budget lotissement « Les Vignes » établi par le receveur municipal.

Délibération n°2026/01/03

Budget Principal : Approbation du compte administratif 2025

M. le Maire soumet au conseil municipal le compte administratif 2025 du budget principal de la commune.

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. LILAS Claude, élu président de séance, rapporte le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par le maire.

M. LILAS Claude, président de séance donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2025 - Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	84 441,31	412 425,73	496 867,04
Dépenses	79 055,07	370 297,54	449 352,61
Résultat propre de l'exercice 2025	5 386,24	42 128,19	47 514,43
Report de l'exercice 2024	-21 395,33	118 269,99	96 874,66
Résultat brut de clôture 2025	-16 009,09	160 398,18	144 389,09
Restes à réaliser	- 8 979,00	0,00	- 8 979,00
Résultat net de clôture 2025	-24 988,09	160 398,18	135 410,09

Après avoir entendu en séance le rapport de M. LILAS Claude, président de séance et constatant les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,

M. le maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte administratif 2025 du budget principal de la commune arrêté aux résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération n°2026/01/04

Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2025

M. le maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2025 du budget principal de la commune transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Cg 2025 - Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	84 441,31	412 425,73	496 867,04
Dépenses	79 055,07	370 297,54	449 352,61
Résultat propre de l'exercice 2025	5 386,24	42 128,19	47 514,43
Report de l'exercice 2024	-21 395,33	118 269,99	96 874,66
Résultat brut de clôture 2025	-16 009,09	160 398,18	144 389,09

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2025 du Budget Principal de la commune établi par le receveur municipal.

Délibération n°2026/01/05

Budget Principal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 du budget principal, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître en section de fonctionnement un résultat net de clôture de 160 398,18 euros et en section d'investissement un besoin de financement de 24 988,09 euros ; Statuant sur son affectation,

Décide à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

- virement au compte 1068 de la section d'investissement	24 988,09 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	135 410,09 €

Echanges

Travaux Eglise St Martin : La Région a accordé à la commune le 30/01/2026 une subvention de 8589,57 euros au titre du dispositif « coup de pouce rural ». M. le Maire a signé les devis des entreprises chargées des travaux de restauration pour un total de 17179,14 € (sous réserve de maintien des tarifs 2025). Avec une participation attendue du conseil de fabrique de Dolving de 4240,00 €, le reste à charge de la commune s'élèvera à 4349.57 €.

Récapitulatif des coûts des accueils périscolaire et extra-scolaire 2025.

Récapitulatif de la répartition des coûts de fonctionnement des écoles.

Prochaine vacance du grand logement situé au-dessus de l'école. Un dossier de candidature est à l'étude.

◆◆◆◆◆◆◆◆

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h00

◆◆◆◆◆◆◆◆

Le présent Procès-verbal a été établi le 16 février 2026,

Par Daniel KARL, secrétaire de séance

Et

Antoine LITTNER, maire de Dolving


